



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-94**

**PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES**

**18 – Signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de la rue Maryse Bastié et de la rue Claude Bernard sur la commune de SARCELLES (Opération n° 171) - (Convention n° 2021-08-28)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 07 septembre 2021, s'est réuni le lundi 13 septembre 2021 au Complexe de la Prairie, 21 Rue de Condé - 95460 ÉZANVILLE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi treize septembre à neuf heures,

**Date de la convocation : Le mardi 07 septembre 2021**

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 70**

**Nombre de délégués suppléants en exercice : 70**

**Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24**

**Président de séance : Benoit JIMENEZ**

**Secrétaire de séance : Nicole BERGERAT, déléguée de la commune de PUISEUX-EN-FRANCE**

**Nombre de présents : (41)**

**Dont (39) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE et Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (5)**

**CAPV :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

**CARPF :** Abdelaziz HAMIDA (Goussainville) a donné pouvoir à Didier GUÉVEL (Le Plessis-Gassot)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote : (2)**

**CAPV :** Louis LE PIERRE et Guy BARRIÈRE (Ézanville)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

**18 – Signature de la convention de co-maîtrise d’ouvrage relative à l’aménagement de la rue Maryse Bastié et de la rue Claude Bernard sur la commune de SARCELLES (Opération n° 171) - (Convention n° 2021-08-28)**

### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

La commune de SARCELLES souhaite aménager les rues Maryse Bastié et Claude Bernard suivant un programme de travaux concernant notamment la voirie et les réseaux d’assainissement.

Dans l’objectif d’optimiser la réalisation de ces travaux en terme de délais et de coût, il a été convenu, entre la Commune et le Syndicat, de réaliser des travaux sous co-maîtrise d’ouvrage au sens de l’article L.2422-12 du Code de la commande publique.

La présente convention a donc pour but d’autoriser la commune à procéder à des travaux d’assainissement en tant que maître d’ouvrage unique.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées, chapitre 23, article 2315,

Les crédits en recettes sont prévus au budget eaux usées, chapitre 13, article 13111.

### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Tony FIDAN,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le projet de convention,

**Considérant** la nécessité d’autoriser le Président à signer la convention,

### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Approuve** la convention n° 2021-08-28 concernant la co-maîtrise d’ouvrage avec la commune de SARCELLES,
- 2- Prend acte** que les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 3- Prend acte** que les crédits en recettes sont prévus au budget eaux usées, chapitre 13, article 13111,
- 4- Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 13 septembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 08/10/2021

Affichée le : 08/10/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.